



## **Note d'information sur la participation des OP à l'opération d'achat institutionnel organisé par l'OPAM pour la campagne 2014-2015.**

*En 2014, dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Mali et l'Arabie Saoudite, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a obtenu auprès de la Banque Islamique de Développement (BID) une ligne de prêt de 11 milliards 200 millions de FCFA (18 millions d'Euros) pour des achats institutionnels de céréales. Ces achats permettront de constituer le Stock National d'Intervention (SNI) et le Stock National de Sécurité (SNS). Une initiative fortement saluée par les organisations paysannes, notamment la Plate-forme nationale puisqu'elle constitue la réponse à l'une de leurs préoccupations majeures.*

VECO West Africa accompagne, à travers un financement de Humanitas-Leysen, la Plateforme Nationale des Producteurs de riz du Mali. L'appui de VECO permet à la PNPR d'accompagner ses membres à mieux structurer leurs offres et de négocier l'institutionnalisation de l'achat institutionnel du riz local au Mali.

A rappeler que pour assurer une meilleure réussite de l'initiative, lors de cette première opération d'achat institutionnel, la PNPR a entrepris des actions dont des échanges avec le Ministre Commissaire de la sécurité alimentaire et ses collaborateurs, une rencontre préparatoire dans chaque bassin de production sur les enjeux liés à cette première opération, les normes et le contenu des contrats proposés par l'OPAM, le dispositif à mettre en place pour répondre à l'offre, la consolidation des quantités de riz que chaque OP se propose de fournir ; et la coordination de la signature des contrats avec l'OPAM. D'autres actions tels les suivis des livraisons par les OP et des paiements par l'OPAM.

### **Les résultats obtenus par cette première opération :**

- Seize (16) OP ont signé des contrats avec l'OPAM et la livraison par celles-ci, de 4.853,200 tonnes sur les 12 300 prévus (soit environ 40% des engagements contractuels des OP). Les OP ont pu toucher un montant de 1.458.123 500 FCFA sur un total de 3.690.000.000 CFA (soit 5 625 369 euros) prévu pour l'initiative. Cette situation globale cache des disparités sur le niveau de performance des OP prises individuellement. Voir en annexes la situation détaillée par OP.
- Cette initiative de l'opération achat institutionnel du riz local a permis à la PNPR, de renforcer sa légitimité auprès de ses membres et auprès de l'OPAM. Une forte collaboration s'est établie entre la PNPR et l'OPAM /CSA.
- Sur un tout autre plan, le prix producteur du riz a augmenté dans toutes les zones rizicoles, oscillant, à la date du 21 avril 2015, entre 300 -325 FCFA/kg contre une moyenne de 265 CFA/kg à la même période en 2014. Ne pouvant pas mobiliser les stocks en deçà du prix d'achat institutionnel 290 FCFA/kg (livraison à Niono), 300 CFA /kg (livraison à Ségou) et 310 FCA/kg (livraison à Bamako), les commerçants ont payé plus cher occasionnant une montée des prix dans toutes les zones de production. Si cette situation a empêché certaines OP d'honorer leurs engagements, elle a été profitable à tout producteur détenteur de stock en vendant à un prix plus rémunérateur.

- Le non paiement de garantie de bonne exécution et la non-application de la pénalité de retard (certes dans le contrat) ont été des mesures incitatives à la participation massive des producteurs.

### **Difficultés rencontrées par les OP contractantes :**

- L'absence de fonds de roulement a empêché la plupart des OP contractantes à mobiliser les stocks auprès des coopérateurs au-delà des remboursements en nature des prêts contractés ;
- Des OP contractantes notamment celles non crédibles et ayant signé un accord avec CSA/OPAM sans avoir de stocks disponibles. Influencées par des commerçants qui s'étaient engagés à leur fournir du riz pour qu'elles le livrent. Flouées par ces opérateurs, ces OP n'ont pu honorer leurs engagements avec CSA/OPAM ; cet état dénote du niveau de non-fonctionnalité et d'opérationnalité de ces OP ;
- les retards enregistrés dans le démarrage de l'opération qui n'est devenu effectif qu'à la date du 04 février 2015, dans le paiement de la première tranche prolongé jusque vers le 31 mars 2015. Cette date demeure le délai butoir de paiement de la redevance eau et de la plupart des prêts contractés pour la campagne de production avec les institutions financières.
- La complexité dans la procédure de paiement par tirage (à chaque 3.500 tonnes estimée à 1million 500 euros) ;
- Une certaine confusion au niveau du paiement notamment dans les cas de retard étaient de nature à créer un certain climat d'incertitude et de doute chez les producteurs notamment la faculté donnée au fournisseur de reprendre le stock ou le droit donné à l'acheteur de retourner le stock au fournisseur ;
- l'entrave de mobilisation des stocks des coopérateurs à cause de la montée des prix du riz sur le marché qui sont devenus plus rémunérateurs que ceux contractualisés avec l'OPAM et la panne fréquente des unités de transformation de certaines organisations.

### **Que retenir de cette première opération ?**

- L'acquis premier demeure l'engagement de la PNPR à prendre en charge les préoccupations de ses membres. Cela contribue fortement à renforcer la cohésion au sein de l'organisation et développe davantage en eux, le sentiment d'appartenance à la faitière ;
- La complexité des procédures de paiements fait que la maîtrise du processus est apparue difficile et compliquée pour les OP.
- Plus la période d'achat institutionnel se rapproche de la période des échéances (31 mars), plus le délai de paiement des producteurs doit être très court pour éviter la rétention des stocks par les coopérateurs en vue de faire face aux besoins de remboursements immédiats (redevance eau, prêts contractés auprès d'autres institutions financières...)
- Nécessité de mettre en place un fonds de roulement, pour soutenir l'opération achat institutionnel, s'impose.

#### **▪ Les perspectives :**

- Organisation d'un atelier bilan interne PNPR sur cette première opération d'achat institutionnel.

- Evaluation conjointe (PNPR ; CSA/OPAM et VECO) de l'opération d'achat institutionnel.
- Elaboration du plan d'action 2015-2016 inspiré des conclusions de l'évaluation dont l'objectif principal portera sur la négociation de l'institutionnalisation de l'initiative achat institutionnel ; doré et déjà, il apparaît opportun que l'OPAM puisse retenir les OP ayant fournies des stocks lors de cette opération dans un répertoire comme « fournisseurs de riz » et d'éliminer désormais toute OP ayant fait 100% de défaut de livraison (0% de réalisation).

## **ANNEXES :**

### **Les Normes de qualité du riz concerné par l'achat institutionnel au Mali**

- Riz de la campagne en cours (2014 – 2015)
- Riz marchand usiné de classe III
- Taux de brisure : 40% (RM40)
- Long moyen et de couleur blanche
- Taux d'impuretés : moins de 1% dont : dont 0,5% d'origine minérale et 0,5 d'origine végétale.
- Humidité : 16% maximum
- Absence de senteur inappropriée
- Ensaché dans des sacs neufs en polypropylène de 50 kg cousus à la machine.

**SITUATION DES RECEPTIONS DU RIZ LOCAL**

**OPERATION RIZ – ITFC/BID – 2015**

Date d'actualisation: 26 mai -15

Noms des fournisseurs	Contrats		Réalizations			Reliquats
	N°	Quantités en T	Antérieures	Total réalisations en T	% réalisation	
CVECA ON/Ségou	0.20	1000,000	334,200	334,200	33%	665,800
YASSAMA SENESO SARL (Sélingué)	0.13	100,000	100,000	100,000	100%	0
Coop de Gollirde Gongga de Tchilicoro	0.15	800,000			0%	800,000
LOBBAL DE CHILICOURA	0.18	800,000	543,050	543,050	68%	256,950
MODIBO KIMBIRY	0.39	400,000	211,450	211,450	53%	188,550
<b>Riz Bamako</b>		<b>3 100,000</b>	<b>1 188,700</b>	<b>1 188,700</b>	<b>38,35%</b>	<b>1 911,300</b>
BADEYA de Dioro	0.14	200,000	200,000	200,000	100%	0
Multifonctionnelle APVM de Dioro	0.02	500,000	93,050	93,050	19%	406,950
PACCEM/FASO/JIGI	0.10	1 500,000	1 500,000	1 500,000	100%	0
JEKAFEERE	0.09	1 000,000			0%	1 000,000
ALLAH SON	0.17	200,000	200,000	200,000	100%	0
FARANFASISO	0.08	1 500,000	326,400	326,400	22%	1 173,600
TANIMINAK DE DARSALAM	0.19	800,000	511,300	511,300	64%	288,700
<b>Riz Ségou</b>		<b>5 700,000</b>	<b>2 830,750</b>	<b>2 830,750</b>	<b>49,66%</b>	<b>2 869,250</b>
ARPASO de San	0.01	2 000,000	364,250	364,250	18%	1 635,750
<b>Riz San</b>		<b>2 000,000</b>	<b>364,250</b>	<b>364,250</b>	<b>18,21%</b>	<b>1 635,750</b>
NIETA DE SIENSO	0.16	1 000,000			0%	1 000,000
<b>Riz Macina</b>		<b>1 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 000,000</b>
SEXAGON	0.12	200,000	169,500	169,500	85%	30,500
MODIBO KIMBIRY	0.06	300,000	300,000	300,000	100%	0
<b>Riz Niono</b>		<b>500,000</b>	<b>469,500</b>	<b>469,500</b>	<b>93,90%</b>	<b>30,500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 300,000</b>	<b>4 853,200</b>	<b>4 853,200</b>	<b>39,46%</b>	<b>7 446,800</b>

Source : OPAM